



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et des solidarités

Arrêté portant ouverture du concours spécial d'internat de médecine à titre européen pour les médecins français et les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne au titre de l'année universitaire 2007-2008.

Le ministre de la santé et des solidarités,

Vu la directive n° 93/16/CEE du conseil du 5 avril 1993 visant à faciliter la libre circulation des médecins et la reconnaissance mutuelle de leurs diplômes, certificats et autres titres,

Vu le titre III du décret n° 2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales ;

Vu l'arrêté du 27 février 2004 relatif à l'organisation, à l'inscription, au programme, au déroulement à la nature, à la pondération et à la procédure d'affectation du concours spécial d'internat de médecine à titre européen ;

Arrête :

Article 1^{er} : Le concours spécial d'internat de médecine à titre européen au titre de l'année universitaire 2007-2008 est ouvert selon les modalités suivantes :

La période d'inscription est fixée du 2 au 16 avril 2007 à 17 heures, le cachet de la poste faisant foi.

Les épreuves ont lieu aux dates suivantes : les 12 et 13 juin 2007. Les heures ainsi que les lieux seront précisés sur les convocations.

Le nombre de places offertes est de 49, selon la répartition fixée en annexe.

Article 2 : Le dossier d'inscription comprend :

- Le formulaire d'inscription sur lequel sera mentionné la spécialité au titre de laquelle le candidat postule.

- La copie lisible de la carte d'identité ou du passeport.

- Une attestation établie par l'ordre professionnel des médecins ou par les autorités compétentes certifiant que l'intéressé exerce depuis trois années une activité professionnelle en qualité de docteur en médecine.

- La copie du diplôme permettant l'exercice de la profession de médecin. Les diplômes délivrés par un des Etats membres de l'Union européenne, autre que la France, devront être accompagnés de l'attestation de conformité prévue par la Directive n° 93/16/CEE du Conseil du 5 avril 1993 susvisée.

Les documents rédigés en langue étrangère devront être traduits en français par un traducteur assermenté.

Les conditions requises sont arrêtées à la date de clôture des inscriptions.

Tout dossier incomplet ou parvenu après la date de clôture des inscriptions est réputé irrecevable.

Les dossiers d'inscription sont à adresser en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Ministère de la santé et des solidarités

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

Sous-direction des personnels médicaux et hospitaliers, bureau des concours

14, avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP

Les textes relatifs à l'organisation du troisième cycle des études médicales, à l'organisation du concours et aux conditions d'accès aux épreuves sont consultables sur le site Internet suivant: www.sante.gouv.fr, rubriques : métiers et concours, concours, dhos, concours de l'internat . Le formulaire d'inscription est à imprimer à partir du même site.

Article 3 : La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris le

27 FEV. 2007

Pour le Ministre de la Santé et des Solidarités
Par empêchement : *[Signature]* Directeur de
l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins
et du Développement des Soins
Le Sous-Directeur des Personnels Médicaux
et des Personnels Hospitaliers

Marc OBERLIS

Annexe

Répartition des postes par discipline, spécialité et subdivision

	Caen	Lille	Dijon	Reims	Strasbourg	Ile de France	Bordeaux	Clermont-Ferrand	Marseille	Montpellier	Nice	Brest	Rennes
Anatomie et cytologie pathologies		1							1				
Cardiologie		2											
Médecine interne							1						1
Médecine physique et de réadaptation			1										
Oncologie							1		1				
Hématologie	1		1							1			
Médecine Nucléaire							1						
Radiodiagnostic et imagerie médicale		1											
Néphrologie			1					1					
Génétique médicale										1			
Pneumologie		1								1			
Gastro-entérologie		1						1					
Neurologie							1						
Neurochirurgie	1												
Chirurgie générale	1			1							1		
Chirurgie orthopédique et traumatologique		1											
Ophthalmologie													
Médecine générale						5							
Anesthésie réanimation	1				1		1	1					
Pédiatrie							1						
Santé publique		1				1							
Gynécologie obstétrique							1						
Biologie médicale		1				2							
Psychiatrie	2					3						1	